

DECISION N° **0944--77** /D/ MINSANTE

DU **18 AOUT 2025**

Portant nomination des responsables au Ministère de la Santé Publique.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret n° 2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu** le Décret n° 2012/079 du 09 mars 2012 portant régie de la déconcentration de la gestion des personnels de l'Etat et de la Solde ;
- Vu** le Décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Vu** le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, nommés aux postes ci-après au Ministère de la Santé Publique :

SERVICES CENTRAUX

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE, LES EPIDEMIES ET LES PANDEMIES

SOUS-DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA, LES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES ET LA TUBERCULOSE

SERVICE DE LA PRISE EN CHARGE DES CAS

BUREAU DE LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

Chef de Bureau : Madame **ONOMO ETEME Nicole**, Epse **MEYE**, Infirmière Supérieure, Matricule **1206612V**, précédemment en service dans ladite Sous-Direction, en remplacement de Madame **WEGANG Georgette**, Epse **FEKOU TEGUEM**, appelée à d'autres fonctions.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL

FICHER CENTRAL DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL MEDICO-SANITAIRE

Chef de Bureau : Madame **ESSAMA MANGA Simone Nadine**, Cadre Contractuelle d'Administration, Matricule **0684633A**, précédemment en service dans ladite Direction en remplacement de Madame **MOUTONGO NGWENE Gabrielle Yolande**, appelée à d'autres fonctions.

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTE

SOUS-DIRECTION DE LA SANTE MENTALE

SERVICE DE LA PROMOTION DE LA SANTE MENTALE ET DE LA PSYCHIATRIE

BUREAU DE LA PROMOTION DE LA SANTE MENTALE

Chef de Bureau : Madame **ZENGUE AKAMBA Michele Aimée**, Epse **METOU**, Infirmière Principale spécialisée en Santé Mentale, Matricule **0647091T**, précédemment en service dans ladite Direction, en remplacement de Madame **MIMFEDE BELLA Camille**.

BUREAU DU SUIVI-EVALUATION

Chef de Bureau : Madame **MANTSANA NYEBE Xavierie Innocente**, Epse **NOUBOMGNING**, Infirmière Principale spécialisée en Santé Mentale, Matricule **0707336M**, précédemment en service dans ladite Direction, poste vacant.

SERVICES DECONCENTRES

DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DE L'EST

ECOLE DES INFIRMIERS DIPLOMES D'ETAT ET SAGES-FEMMES DE BERTOUA

BUREAU DES ETUDES ET DES STAGES

Chef de Bureau : Monsieur **ANDELA ONANA Guy Arnaud**, Infirmier Supérieur spécialisé en Otorhinolaryngologie, Matricule **0744762V**, précédemment en service dans ladite école, poste vacant.



DELEGATION REGIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE DU NORD

BUREAU D'ACCUEIL, DU COURRIER ET DE LIAISON

Chef de Bureau : Monsieur **OBIDDA NDAFOUTE**, Agent Contractuel d'Administration, Matricule **1132397X**, précédemment en service dans ladite Délégation, en remplacement de Monsieur YANDA KOUE, décédé.

BUREAU DE FORMATION ET DU PARTENARIAT

Chef de Bureau : Monsieur **AMADOU ROUFAOU BOUBA DJIDDA**, Infirmier Diplômé d'Etat, Matricule **0757448M**, précédemment Chef de Bureau par intérim dudit Bureau, poste vacant.

SERVICE DES INFORMATIONS SANITAIRES

BUREAU DES STATISTIQUES ET DE LA PLANIFICATION

Chef de Bureau : Monsieur **DOUKA Sébastien Ledoux**, Analyste, Matricule **0685250I**, cumulativement avec ses fonctions de Coordonnateur du CERPLE, poste vacant.

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

BUREAU DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DU CONTENTIEUX

Chef de Bureau : Madame **DOUDOU MAL ADJI**, Agent Contractuel d'Administration, Matricule **0737593A**, précédemment en poste dans ledit Service, poste vacant.

BUREAU DES FINANCES ET DES PROJETS

Chef de Bureau : Monsieur **MAMOUDOU HAMADOU**, Agent Contractuel d'Administration, Matricule **1079792G**, précédemment en poste dans ledit Service, poste vacant.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages, de toute nature, prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

18 AOÛT 2025

Yaoundé, le _____



LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Dr MANAOUA MALACHIE